



Traité Avoda Zara

Michna 4 - Chapitre 4

עבודה זרה של נוכרי, אסורה מיד; ושל ישראל, משתיעבד.
והנוכרי מבטל עבודה זרה שלו, ושל חברו; וישראל אינו מבטל
עבודה זרה של נוכרי. המבטל עבודה זרה, ביטל משמשיה;
ביטל משמשיה משמשיה מבוטלין, והיא אסורה.

L'idole d'un idolâtre devient tout de suite d'un usage interdit, et celle faite d'un israélite qu'une fois objet de culte. Un idolâtre peut désacraliser son idole et celle de son compagnon (de façon à rendre son usage permis), mais un israélite ne peut pas effectuer l'annulation d'une idole érigée par un idolâtre. Celui qui annule une idole annule aussi ce qui sert [d'accessoire] à l'idole. Mais si on annule ce qui lui sert [d'accessoire], les ustensiles sont permis tandis que l'idole reste interdite.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions